



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1827

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **La Tour de Salvagny**

objet : **Avenue du Casino - Création d'un réseau d'eaux usées - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillaud, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Leцерf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1827**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Avenue du Casino - Création d'un réseau d'eaux usées - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Description du projet

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

L'objectif de ce projet est de s'inscrire dans la volonté de lutter contre des pollutions répétées du milieu naturel de plusieurs assainissements autonomes non conformes, liées à un secteur géologique très défavorable à l'assainissement non collectif (présence de roche). Il impacte 30 habitations individuelles, un immeuble de 6 logements et un restaurant ("Le Bistrot du Château").

La création de ce réseau entre les Communes de Charbonnières les Bains et de La Tour de Salvagny va permettre aux riverains, aujourd'hui en assainissement autonome, de se mettre en conformité, avec une solution pérenne dans le temps.

Ce réseau d'eaux usées d'un diamètre de 315 millimètres (polypropylène) sur un linéaire d'environ 1 650 mètres, entre les Communes de Charbonnières les Bains et de La Tour de Salvagny, sur l'avenue du Casino, sera raccordé au réseau existant situé rue Georges Bassinet à l'angle de la place Marsonnat.

La gestion des eaux pluviales reste à la parcelle et relève de la responsabilité des propriétaires, comme la suppression des assainissements non collectifs et les travaux de raccordement à l'égout en partie privative.

Le coût global du projet au budget annexe de l'assainissement se décompose de la manière suivante :

- 1 - études préalables : 30 000 € HT,
- 2 - réseau et branchements d'eaux usées : 850 000 € HT,
- 3 - réfection des revêtements de chaussées et trottoirs : 200 000 € HT.

Les études préalables ont permis d'affiner le projet : réduction de la longueur de réseau de 1 800 mètres à 1 650 mètres en concertation avec la mairie et conformément au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et le respect d'une zone boisée de 200 mètres.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est susceptible de subventionner ce projet dans le cadre du contrat métropolitain à hauteur de 60 000 € maximum.

II - Calendrier :

- février à septembre 2017 : procédures d'appel d'offre,
- octobre 2017 : début des travaux,
- premier semestre 2018 : fin des travaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la création d'un réseau d'eaux usées avenue du Casino à la Tour de Salvagny.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme P19 - Assainissement pour un montant de 1 080 000 € HT en dépenses dont 30 000 € HT déjà individualisés dans le cadre de l'AP études à la charge du budget annexe de l'assainissement, selon l'échéancier suivant sur l'opération n° 2P19O5106 :

- 2017 : 370 000 € HT,

- 2018 : 680 000 € HT.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.